

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h00, sous la présidence de de Jonathan KURKIENCY

Absents excusés : Jhonny MOUTON (pouvoir à Frédéric MAUSSION)

Secrétaire de séance : François BERG

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLODALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

La Convention Territoriale Globale est une convention-cadre politique et stratégique signée entre la Communauté de Communes, les communes signataires de l'ancien Contrat Enfance Jeunesse (Bayon, Blainville-sur-l'Eau, Damelevières, Lamath, Mont-sur-Meurthe et Xermaménil) et la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle. Cette convention est conclue pour une période de 5 années (2022-2026).

Le Maire précise que le diagnostic partagé a permis d'identifier les besoins prioritaires de la Communauté de Communes et des communes signataires qui sont : aider les familles à concilier vie familiale et vie professionnelle ; poursuivre la structuration d'une offre diversifiée et accessible en direction de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité ; soutenir une dynamique de mobilisation et d'expression des habitants dans le domaine de la parentalité et de l'animation de la vie sociale ; favoriser l'accès aux droits en soutenant la mise en place de services de proximité pour accompagner les habitants dans leurs démarches

Le conseil municipal unanime autorise le maire à signer la convention avec la CAF.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire présente au conseil municipal les dossiers de demandes de subventions reçus en mairie. Tous les dossiers sont complets conformément au règlement mis en place.

Il soumet les propositions suivantes :

AFAPS : 100€ ; Coopérative Scolaire : 950€ ; Ecole des jeunes Sapeurs-Pompiers Blainville : 100€ ; Gaule Gerbévilloise : 100€ ; UNSS du collège de Blainville : 200€ ; Comité des fêtes : 300€ ; FC Montois : 900€ ; Tennis Club : 900€ ; Les Barbouilleuses : 150€ ; FEP : 500€ ; AMC : 200€

Le conseil municipal unanime décide de voter les subventions précitées pour 2021.

VALIDATION DU RAPPORT DE GESTION DE LA SPL X-DEMAT

Le Maire rappelle au conseil municipal l'adhésion à la plateforme SPL X-DEMAT en 2018 afin de bénéficier d'un outil de dématérialisation. Par cette adhésion, la commune est actionnaire

de la société. Il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'Administration de la SPL X-DEMAT.

Après examen, le conseil municipal unanime approuve le rapport de gestion de la SPL X-DEMAT.

ASSISTANCE DEMANDE DE SUBVENTION GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES DE LA MAISON MEDICALE

Le Maire informe le conseil municipal que dans la continuité de l'avancement du projet de maison médicale, la commune a la possibilité de demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la gestion intégrée des eaux pluviales du bâtiment et des surfaces perméables qui sont dirigées vers le jardin de pluie.

Un dossier technique est exigé afin de lever l'aide financière. Il est proposé au conseil de se faire accompagner par la MMD54 qui a les connaissances techniques pour faire ce dossier de demande de subventions.

Le Maire présente un devis d'un montant de 1 416 € TTC, intégrant la constitution de la note technique relative à la gestion intégrée des eaux pluviales et l'assistance pour le dépôt et le suivi de la demande d'aide. Cette mission est elle-même subventionnable par l'Agence de l'Eau qui peut prendre jusqu'à 70% à sa charge.

Le conseil municipal unanime accepte le devis proposé par MMD54 d'un montant de 1 416 € TTC et autorise le maire à signer la convention y afférente.

CONVENTION PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE POUR L'INSTALLATION D'UN RUCHER

Le Maire informe le conseil municipal que le syndicat "l'Abeille Lorraine", représenté par Michel BEURE, souhaite installer un rucher sur la commune. Le terrain de la Halle s'y prête.

Le Maire propose d'établir une convention d'occupation du domaine privé afin de décrire les droits et devoirs respectifs de l'association. Il précise que cette convention est à titre gracieux, impliquant l'intervention de l'association dans notre école Saint-Exupéry pour éveiller et sensibiliser les enfants au fonctionnement des ruches, à l'art de l'apiculture et à la préservation de la biodiversité.

Le conseil municipal unanime autorise le maire à signer la convention.